

27 mars 2007

07.342

**Question Raphaël Comte****A quand une seule "Maison judiciaire" dans notre canton?**

Actuellement, l'organisation judiciaire de notre canton est fondée sur les six districts, chacun ayant, en son chef-lieu, un tribunal de district.

Cette organisation a l'avantage d'utiliser des bâtiments existants, mais on peut douter de l'efficacité d'un tel fonctionnement. Si, au lieu de six bâtiments, sans compter le tribunal cantonal, toutes les autorités judiciaires pouvaient être rassemblées sous un même toit (une grande "Maison judiciaire"), des synergies seraient sans doute possibles, par exemple en optimisant l'utilisation des salles ou en évitant des doublons (une seule bibliothèque juridique, une seule cafétéria, etc).

Le débat sur les hôpitaux a fait ressurgir l'idée qui existait d'avoir, à terme, un seul grand hôpital de soins aigus dans le canton aurait pu se situer au Val-de-Ruz. Certains regrettent que cette piste n'ait pas été explorée plus avant. Si cette "révolution" des mentalités n'a pas fonctionné pour les hôpitaux, domaine sensible où la proximité joue un rôle important, ne pourrions-nous pas espérer plus de succès dans le domaine judiciaire, où le besoin de proximité est sans doute moindre et où les avantages d'un rassemblement des autorités judiciaires l'emporteraient certainement sur les désavantages?

A nos yeux, il serait temps de rassembler toutes les autorités judiciaires sous un même toit. Dans un souci d'équilibre régional, cette "Maison judiciaire" pourrait se situer dans les montagnes neuchâteloises ou au Val-de-Ruz.

Le Conseil d'Etat partage-t-il notre point de vue?

*Cosignataires:* M. Bise et J.-B. Wälti.